

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
 en exercice : 14 le 4 septembre à dix-neuf heures
 présents : 11 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
 votants : 13 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
 sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2023

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, , GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND Christophe.

8 septembre 2023 Absent excusé : CLEMENT Philippe (procuration à CLEMENT Christelle), TOSTIVINT Sébastien (procuration à HAQUIN Mickaël), LEMETAYER Dominique.

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023

Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 09/2023/01/01 : Vote des subventions aux associations

Monsieur Mickaël HAQUIN, responsable de la commission finances rappelle à l'assemblée les termes de la délibération en date du 21 septembre 2020 fixant un cadre pour le vote des subventions pour la mandature en cours.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable aux propositions de subventions faites par la commission finances, réunie le 28 août, telles qu'elles sont inscrites dans le tableau ci-après :

	Associations	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
Mégrit	FNACA	50	50	50	200	200.00
Mégrit	Team Mégrit	180	200	200	200	200.00
Mégrit	Sté de Chasse	180	50	200	200	200.00
Mégrit	Jr Team	50	50	50	50	50.00
Mégrit	Club des Ajoncs d'Or	50	200	50	200	200.00
Mégrit	Ass Parents d'élèves	120	150	150	464.4	150.00
Mégrit	Voyage en lozère				1375	
Mégrit	US Gym	180	200	200	200	200.00
Mégrit	Comité du Jumelage	180	50	50	200	50.00
Mégrit	Cyclo club	180	200	50	50	50.00
Mégrit	Cté des fêtes	180	200	50	200	200.00
Cant	Breizh Reider	50	0	50	0	0.00
Cant	Comice agricole	382	0	386	398	398.00
Cant	Donneurs de sang	60	60	50	50	50.00
Cant	Protection civile	50	50	50	50	50.00
Cant	Hand Broons	30	30	0	0	30.00
Cant	Basket Broons	0	0	0	50	50.00
Cant	Daoudour			50	50	50.00
cant	Am des Pompiers de Jugon					50.00

Autre	Banque alimentaire					127.20
Autre	Téléthon		100	0		50.00
Autre	Rêves de clown		100	0		
Autre	Quatre Vault		100	0		
Autre	Secours populaire		100	0		
Autre	Ligue cancer			100	100	
Autre	Emeric - Anthony			100		
Autre	PLB Muco			100		
Autre	Anouk			100		
Autre	Ma vie mon cœur mon soleil				100	
Autre	Restos du cœur				100	
Autre	La vie d'une petite Lune				100	
Autre	Action Kenya RPI					255.00
Autre	Des étoiles pour Mya					100.00
Autre	C.L.O.E.					100.00
Autre	Leucémie Espoir					100.00
Autre	Chambre des métiers	60	75	125	75	50.00
Autre	CFA			25	25	25.00
Autre	MFR Montauban de Bretgane		25	25	25	
Autre	AMF	283.62	292	293.76		
Autre	Tremblement de terre Turquie					500.00
Autre	Aide à l'Ukraine				1620	
Total				2 504.76	6 082.40	3 485.20

N° 09/2023/01/02 : Préparation du repas du 8 octobre

Madame Fabienne GUICHARD, Adjointe en charge du CCAS, donne à chacun des Conseillers Municipaux les invitations pour le traditionnel repas offert par la commune aux personnes de 67 ans et plus.

Le repas aura lieu le dimanche 8 octobre et sera servi par le traiteur DSP de St Michel de Plélan à la salle polyvalente. Il n'y aura pas de portage de repas à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer mais il est prévu qu'un colis leur soit apporté courant décembre.

Le prix du repas est fixé à 28 €. Un appel aux bénévoles est fait pour la préparation de la salle le vendredi 6 octobre à 19h.

N° 09/2023/01/03 : Taxe sur les logements vacants

Monsieur Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) peuvent instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants (à ne pas confondre avec la taxe sur les logements vacants perçue par l'Etat et qui ne concerne que certaines communes de plus de 50 000 habitants).

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux de la taxe d'habitation de la commune.

Il précise que les logements habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année, subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur), ou nécessitant des travaux

importants pour être habitables et les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation ne sont pas concernés par la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le recensement actuel dénombre très peu de logements concernés. Après délibération, l'assemblée décide, sur proposition de la commission finances de ne pas instaurer de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 2023.

N° 09/2023/01/04 : Point sur les dépenses d'énergie

Monsieur Mickaël HAQUIN fait un point sur les dépenses d'énergie qui sont résumées dans le tableau ci-après :

	2020		2021		2022		2023 (du 01/01 au 31/08)		
	€	Kw/h	€	Kw/h	€	Kw/h	€	Amortisseur	Kw/h
Ecole vestiaires	6 561	37 667	8 547	48 359	11 805	45 428	12 534	-2 104	10 665
Mairie et associations	2 535	13 736	3 008	15 977	3 558	12 661	3 627	-544	9 662
Salle polyvalente	7 173	32 378	8 358	45 088	10 925	29 407	11 121	-2 591	18 839
Eclairage public	4 654	27 320	4 756	29 686	5 794	27 187	2 413	0	12 227
Parties communes	373	618	390	608	341	617	329	-17	861
	21 296	111 719	25 059	139 718	32 423	115 300	30 024	-5 256	52 254

Entre 2022 et 2021, la consommation a diminué (- 24 418 kw/h) alors que le coût a augmenté de 7 364 €.

En 2023, on note que la consommation sur 8 mois est faible, mais ceci est dû à des régularisations de factures de décembre 2022 liées au nouveau marché avec le groupement d'achats du SDE.

En 2023, sur 8 mois, pour une consommation équivalente à 45.32 % de la consommation de 2022, on note que le coût est équivalent à 76.40 % (avec l'amortisseur électricité).

La somme de 30 000 € prévue au budget primitif 2023 est déjà consommée. Les crédits disponibles au niveau du chapitre doivent permettre de ne pas abonder cette prévision.

N° 09/2023/01/05 : Point sur les finances au 1^{er} septembre 2023

Monsieur HAQUIN fait un point sur la situation financière et précise qu'en dehors des prévisions d'énergie, les réalisations au 1er septembre sont conformes aux budgets prévisionnels.

La proposition de décision modificative technique suivante est approuvée par l'assemblée délibérante :

Art 6817 (provisions de charge) : - 694 €
 Art 681 (ch 042) : + 694 €

N° 09/2023/01/06 : Questions diverses

- Rentrée scolaire : ouverture d'une 6^{ème} classe sur le RPI

Depuis la fin d'année scolaire 2022 – 2023, les élus, les parents d'élèves et les enseignants se sont mobilisés afin qu'une 6^{ème} classe soit ouverte sur le RPI dans le but d'accueillir les enfants dans des conditions favorables d'apprentissage, en tenant compte de l'effectif maximum fixé à 24 élèves pour le cycle 2.

Le mardi 29 août, l'inspection académique a émis un avis favorable à cette demande d'ouverture d'une 6^{ème} classe sur le RPI.

Dans les années proches, au vu des naissances de 2020 (24), 2021 (25), 2022 (19), le RPI va concrétiser cette évolution positive des effectifs, sans compter que tous les ans, des inscriptions arrivent en cours de période estivale (non comptés dans ces prévisions) et en cours d'année scolaire.

Un point est donné sur la répartition et les effectifs du RPI à la rentrée.

	de MÉGRIT	de TRÉDIAS	de LANGUÉDIAS	Autres communes	TOTAL
A MÉGRIT	25	13	10	0	48
A TRÉDIAS	7	4	7	1	19
A LANGUÉDIAS	30	14	18	1	63
TOTAL	62	31	35	2	130
POURCENTAGE	48 %	24%	27%	1%	100 %

- Projet d'élevage de lombrics au lieudit « Quériollon »

Le Cub positif délivré par le Maire est remis en cause par la préfecture au motif que l'activité d'éleveur de lombrics ne répond pas à la condition « autorisant la construction d'un logement pour les personnes dont la présence permanente est nécessaire au fonctionnement de l'exploitation ». Madame le Maire est en contact avec les services de l'Etat à ce sujet.

- Domaine des Clos :

- o Lotissement réalisé en 2016. Il reste 2 lots à la vente sur 14 lots à vendre au départ.
- o Terrains vendus : 1 en 2018, 3 en 2019, 3 en 2020, 2 en 2021, 0 en 2022, 3 en 2023.
- o 1 terrain est préservé : le lot n° 5 réservé par un couple de retraités domicilié actuellement dans l'Aisne.
- o Un couple de Dinan souhaite acheter le lot n° 4 pour y édifier une maison pour en faire du locatif.

L'assemblée décide de réserver le lot n° 4 (dernier lot) pour un projet porté par une famille souhaitant construire pour habiter la maison et non pas pour en faire du locatif.

- Marquage au sol

Demandé au carrefour CD 19 et VC n° 1 (route de Kergu)

- Ateliers séniors

Réunion d'informations le mardi 17 octobre à 15h30 à la salle polyvalente : cours les mardis à compter du 7 novembre de 15h30 à 16h30

- PSC1 : Formation les mercredis 20 et 27 septembre de 14h à 18h à l'attention en priorité des élus et du personnel

- Coût de la formation : 54 € pris en charge par la commune
- Nombre maximum : 20 participants. Inscription au plus tard jeudi 6 septembre.

- Atelier de loisirs créatif autour du vitrail :

Cours le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 et le lundi soir de 18h30 à 21h30 à Mégrit – 14 place de La Liberté- par une artiste verrier, peintre verrier.

La Présidente
Marie-Jeanne DESPRÉS



La Secrétaire
Anne-Christine HENRY

